

Le 26 octobre 2009

Destinataires : Les garderies

Madame, Monsieur,

Le vaccin contre la grippe H1N1 est offert au Manitoba. Il y aura suffisamment de doses du vaccin pour tous les Manitobains qui en ont besoin ou qui souhaitent se faire vacciner. Les parents et les fournisseurs de soins pourraient avoir des questions, notamment au sujet des personnes qui devraient se faire vacciner et où on peut le faire.

Nous vous prions de distribuer l'information ci-jointe concernant le vaccin contre la grippe H1N1 le plus rapidement possible. Les vaccinations contre la grippe H1N1 seront effectuées dans de grandes cliniques organisées par les offices régionaux de la santé. Une fois que tous les Manitobains les plus à risque seront vaccinés, il sera possible de se faire vacciner chez un médecin.

L'Agence de la santé publique du Canada recommande que les enfants âgés de six mois à neuf ans reçoivent deux demi-doses du vaccin à un intervalle de 21 jours.

Il est prévu que les cliniques de vaccination contre la grippe H1N1 commencent la semaine du 26 octobre. Pour plus de renseignements sur les cliniques de vaccination dans votre région, veuillez communiquer avec votre office régional de la santé local.

Nous vous remercions du soutien que vous continuez d'apporter pour nous aider à fournir des renseignements à jour sur la grippe H1N1 à vos employés et aux parents.

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur la grippe H1N1, veuillez consulter le site Web suivant : www.gov.mb.ca/flu/index.fr.html.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La sous-ministre de
Santé et Vie saine,

Lettre originale signée par

Arlene Wilgosh

Le sous-ministre de
Services à la famille et Logement

Lettre originale signée par

Martin Billinkoff

*p. j.